

Annexe 1

JUSTIFICATION DU SITE SOLLICITÉ

Sommaire

1. Contexte actuel de la gestion des matériaux	33
1.1 Schéma Départemental des Carrières	33
1.2 Projet de Schéma Régional des Carrières	33
2. Contexte actuel de prévention et de gestion des déchets	34
2.1 Politique Nationale	34
2.2 Plan National de Prévention des Déchets	34
2.3 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	35
2.4 SRADDET	36
2.5 Projet de SCoT	36
3. Raisons retenues pour le projet d'extension	37
3.1 Localisation	37
3.2 Accessibilité	38
3.3 Géologie	39
3.4 Développement socio-économique	40
Conclusion	41

SAMOG est une filiale du groupe LHOTELLIER, implanté en Seine-Maritime, dont le siège social est situé à Blangy-sur-Bresle. SAMOG est un acteur local dans la production de granulats et dans la valorisation des déchets inertes.

1. Contexte actuel de la gestion des matériaux

1.1 Schéma Départemental des Carrières

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC), institué par la loi du 4 janvier 1993, définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant l'utilisation économe des matières premières.

Le SDC de la Seine-Maritime a été approuvé par un arrêté préfectoral en date du 27 août 2014.

Le SDC différencie trois grandes parties distinctes du département :

- Le Pays de Bray au nord dont l'anticlinal faillé permet l'affleurement de couches variées du mésozoïque comme l'argile, les sables et le calcaire, en quantité limitée et marquée par des difficultés d'exploitation
- Le plateau crayeux du Pays de Caux est recouvert d'une épaisse couche d'argiles à silex et de limons, entaillé de quelques vallées à faible gisement
- La vallée de la Seine au sud offre une grande ressource en granulats alluvionnaires.

Les orientations générales du SDC 76 sont les suivantes :

- Répondre aux besoins et optimiser la gestion des ressources
- Inscrire les activités extractives dans le développement durable
- Développer le recyclage et l'emploi de matériaux recyclés

Le projet d'extension a pour objectif d'assurer la durabilité de la ressource existante qui est le sablon dans le respect de l'environnement, tout en s'intégrant à l'identité paysagère locale.

1.2 Projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)

Aujourd'hui, le SRC de Normandie est en cours d'élaboration. L'instruction du Gouvernement du 4 août 2017 relative à la mise en œuvre des SRC préconise une gestion plus rationnelle et économe des matériaux, intégrant l'économie circulaire et veillant à une gestion équilibrée de l'espace.

2. Contexte actuel de prévention et de gestion des déchets

2.1 Politique Nationale

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets et diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

Afin de participer aux objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets, la carrière SAMOG située à Cuy-Saint-Fiacre comporte également une plateforme de recyclage.

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets, issue de l'article L.541-1 du Code de l'Environnement comporte deux objectifs. La première est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets. Le second objectif est la valorisation sous forme matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

Afin d'atteindre ces objectifs, les filières de prévention et de gestion sont hiérarchisées comme suit :

- 1) Le réemploi lorsque les terres issues du terrassement sont utilisées sur le même site d'excavation
- 2) La préparation en vue de la réutilisation
- 3) Le recyclage lorsque les déchets de béton sont broyés, concassés, criblés en vue d'élaborer une grave dont les caractéristiques mécaniques et environnementales permettent un certain usage
- 4) Toute autre valorisation
- 5) L'élimination.

SAMOG participe à l'objectif national de recyclage et de la valorisation des matériaux inertes.

2.2 Plan National de Prévention des Déchets

Le Plan national de gestion des déchets 2014-2020 et celui programmé pour 2020-2025 ont fixé des objectifs de réduction de production de déchets et des objectifs de réutilisation et de recyclage.

En matière de déchets inertes venant du secteur du bâtiment et des travaux publics, l'objectif est de réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, en 2030 par rapport à 2010.

Le plan national de prévention des déchets (PNPD), piloté par le ministère de la transition écologique, vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre. Celui-ci est décliné par plusieurs axes qui

restent généraux. Néanmoins, on trouve la prévention des déchets des BTP avec comme objectif de développer le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment.

La pérennité de l'activité SAMOG dans le Pays de Bray s'inscrit dans cet objectif.

2.3 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Les Régions sont dorénavant compétentes en matière de planification de tous les déchets. Elles peuvent ainsi élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets unique. Ce plan doit intégrer de nouvelles spécificités, comme la définition d'objectifs régionaux de réduction des déchets déclinant les objectifs nationaux, la gestion spécifique de nouvelles catégories de déchets et l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Sur le territoire normand :

- 92.2% des déchets et des matériaux générés dans le BTP sont des déchets non dangereux inertes.
- 74% correspond au taux de valorisation matière de ces déchets
- 28% est le pourcentage estimé pour le réemploi sur les chantiers
- 56% des déchets non dangereux inertes reçus par les installations spécialisées du BTP sont valorisés en remblais de carrière.
- 27% des déchets du BTP sont reçus par les installations normandes spécialisées dans les matériaux du BTP en Seine-Maritime ;

Le projet SAMOG répond aux deux enjeux majeurs de la prévention et de la gestion des déchets de chantiers du BTP suivants :

- Améliorer la traçabilité et la connaissance des flux en incitant les acteurs du domaine à élargir le réflexe des documents de suivis tels que le bordereau d'acceptation, les registres ou tout autre outil, à l'ensemble des flux de déchets produits, y compris les inertes.
- Atteindre à l'horizon final du Plan, un maillage, des installations de dépôts de type installation de tri/transit permettant aux entreprises un accès selon une maille de l'ordre de 15 minutes de trajet à partir de tout chantier réalisé sur le territoire régional.

Enfin, concernant les actions de prévention des déchets du BTP pour permettre d'atteindre ces objectifs, nous pouvons citer plus particulièrement « **développer la déconstruction pour le réemploi des matériaux et relier les chantiers de déconstruction et ceux de construction afin de créer des synergies de matériaux** ».

En 2021, la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre a recyclé 1996,5 tonnes. Le tonnage valorisé en réaménagement est de 19166,25 tonnes. L'extension sollicitée permettra le maintien des activités recyclage avec possibilité de double fret.

2.4 SRADDET

En France, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est un schéma régional de planification qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants.

Les objectifs du SRADDET sont quantitatifs et/ou qualitatifs et doivent être compatibles avec ceux des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et avec les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). Les objectifs doivent aussi prendre en compte divers projets, orientations et schémas cités à l'article L. 4251-2 du CGCT.

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme en matière :

- D'équilibre et d'égalité des territoires
- D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- De désenclavement des territoires ruraux
- D'habitat
- De gestion économe de l'espace,
- D'intermodalité et de développement des transports
- De maîtrise et de valorisation de l'énergie
- De lutte contre le changement climatique
- De pollution de l'air
- De protection et de restauration de la biodiversité
- De prévention et de gestion des déchets.

Ainsi le projet répond aux objectifs du SRADDET. Le projet permettra la valorisation des déchets inertes issus des travaux du BTP normands. Le site manifeste une stratégie de développement de circuits courts, avec des matériaux de proximité.

2.5 Projet de SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet stratégique d'urbanisme mettant en cohérence les différentes politiques publiques du territoire. Ce document de planification est en cours d'élaboration par le PETR du Pays de Bray. Les axes actuellement définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont au nombre de 5 :

- Axe 1 : organiser un développement équilibré du territoire,
- Axe 2 : renforcer l'attractivité économique en valorisant notamment les atouts locaux,
- Axe 3 : promouvoir une démarche brayonne de développement durable
- Axe 4 : maintenir l'attractivité résidentielle du territoire respectueuse de l'environnement,
- Axe 5 : structurer une mobilité durable.

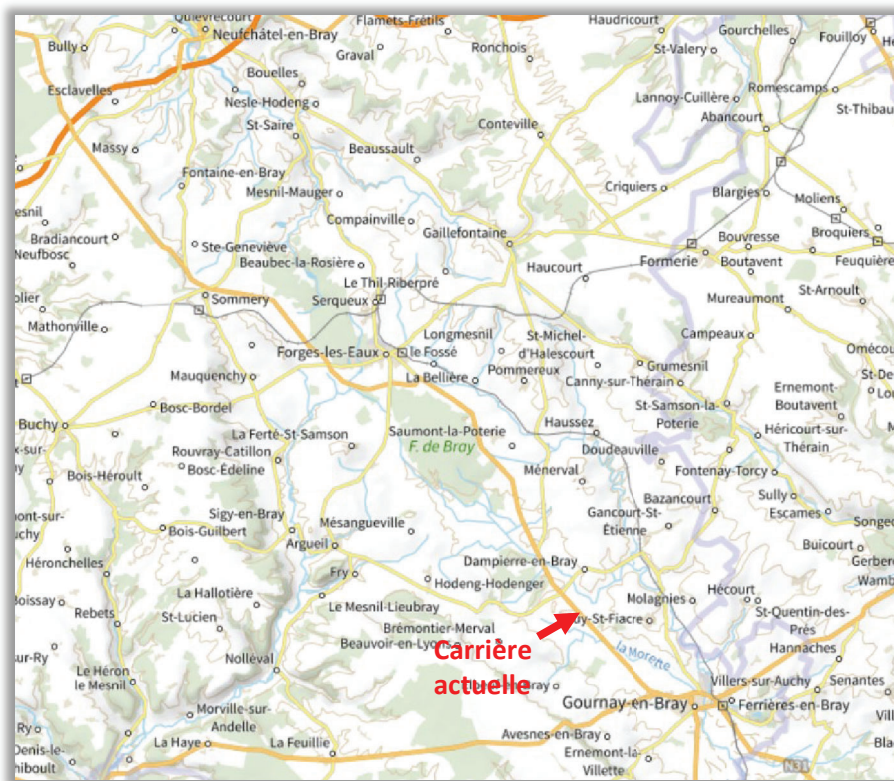
La finalisation du SCoT est prévue à l'automne 2022 avec une enquête publique en 2023.

SAMOG a rencontré l'équipe technique du PETR du Pays de Bray afin d'échanger sur l'extension de carrière et de valider ensemble la cohérence du projet SAMOG avec la stratégie du territoire.

3. Les raisons retenues pour le projet d'extension

3.1 Localisation

Sur le plan géographique, le Pays de Bray est un territoire de bocages fait de vallons et de collines. Il est enclavé au niveau desserte routière car desservi principalement par une route départementale, la D915 dans le sens sud-est-nord-ouest qui constitue l'axe Paris-Dieppe et croise à Gournay-en-Bray la RN31, reliant Rouen à Reims, par Beauvais, orientée ouest-est. Ce secteur est traversé par l'autoroute A28 à hauteur de Neufchâtel-en-Bray dans le sens sud-ouest-nord-est (Cf. carte ci-dessous).



A hauteur de Forges-les-Eaux, situé à peu près à mi-chemin entre Neufchâtel-en-Bray et Gournay-en-Bray, le Pays de Bray est éloigné d'environ 50 km par camions des carrières alluvionnaires les plus proches (les carrières les plus proches se trouvant dans la Somme, dans l'Oise ou dans les boucles de la Seine en Seine-Maritime).

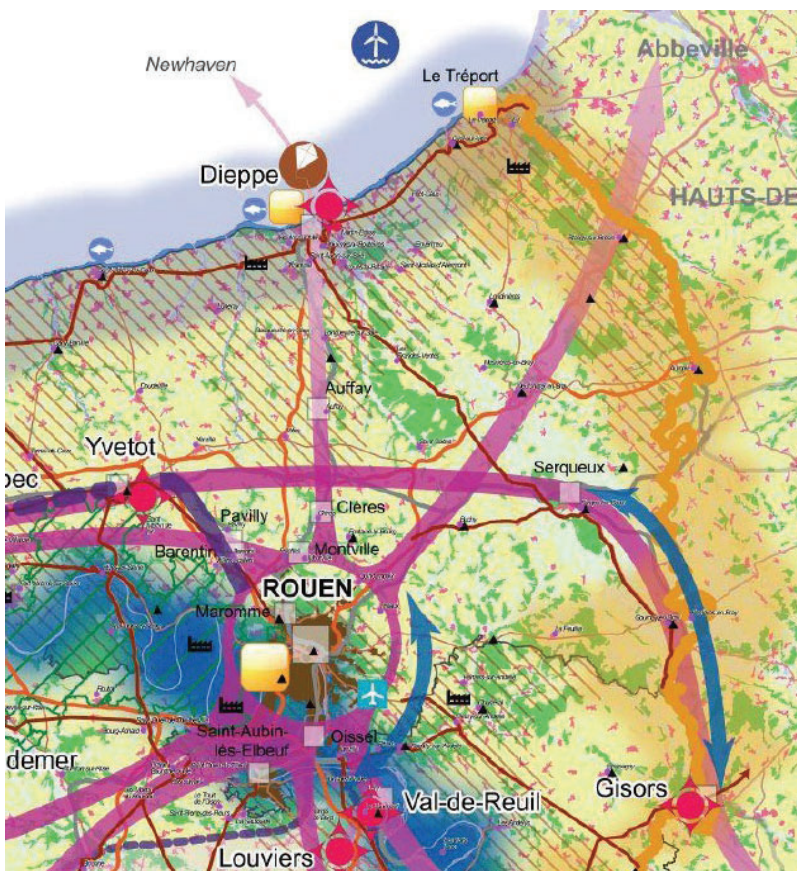
Les matériaux de carrières parcourent une distance moyenne de 33km, contre 83km toutes marchandises confondues. Cela privilégie les circuits courts et permet de fournir un matériau de proximité pour les collectivités et les entreprises privées.

Compte-tenu de son enclavement spécifique et des besoins locaux, l'exploitation de ce gisement dans le secteur du Pays de Bray est considérée comme une ressource de proximité.

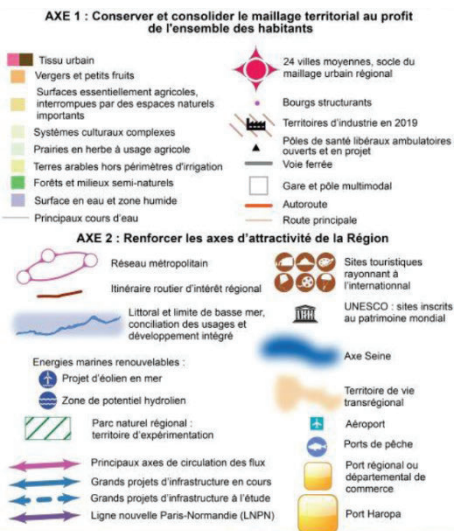
3.2 Accessibilité

La ville moyenne la plus proche de Cuy-Saint-Fiacre est Gournay-en-Bray. Gournay-en-Bray est une ville accessible grâce aux principaux axes de circulation des flux permettant une circulation fluide entre Gournay-en-Bray et plusieurs villes. Ces villes sont Gisors, Yvetot, Dieppe et Bolbec. Cette dernière correspond à une ville moyenne mais elle a un accès direct à plusieurs réseaux métropolitains tels que Rouen, Le Havre et Caen.

Carte de synthèse des objectifs du SRADDET (extrait)



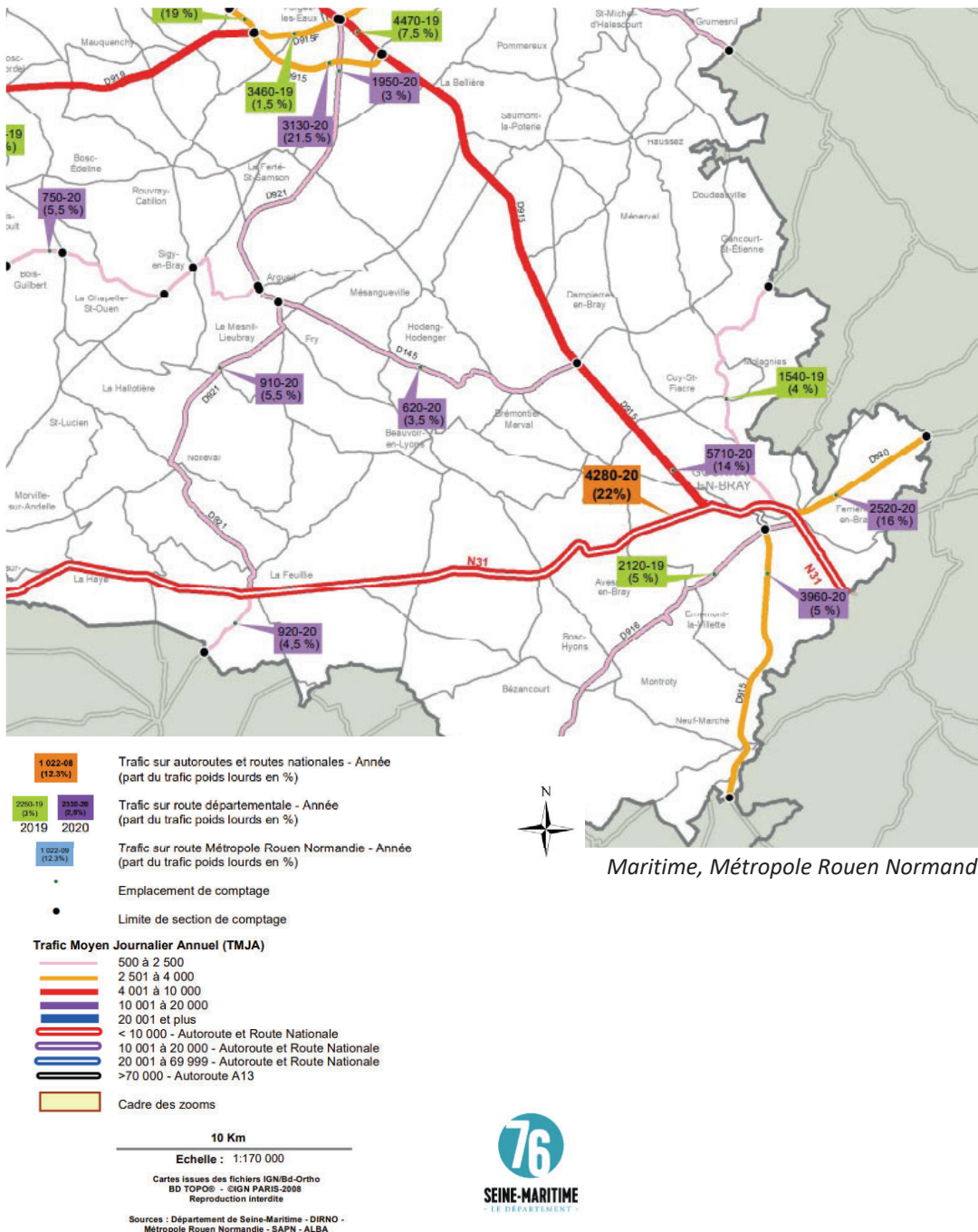
Source : Concertation pour la modification du SRADDET, Réunion de lancement ROUEN/CAEN 25 avril 2022



L'accès direct pour rentrer dans le site est la même qu'actuellement pour la carrière SAMOG, c'est-à-dire par la RD57, rue des Bruyères.

Le plan ci-dessous est un extrait de la carte des trafics de la Seine-Maritime de 2020. C'est la D915 qui est l'axe routier principal pour accéder au site. 5710 véhicules circulent par jour d'après la moyenne annuelle de 2020. Parmi ces 5710 véhicules, 14 % sont des trafic poids lourds ce qui représente 799 poids lourds en moyenne par jour. Avec 8 camions en moyenne par jour pour la carrière SAMOG, cela représente **1 % du trafic actuel de poids lourds** en moyenne par jour et **0.14 % pour le trafic total moyen par jour. Les impacts du projet sur le trafic sont donc négligeables.**

Carte des trafics routiers en Seine-Maritime (extrait)



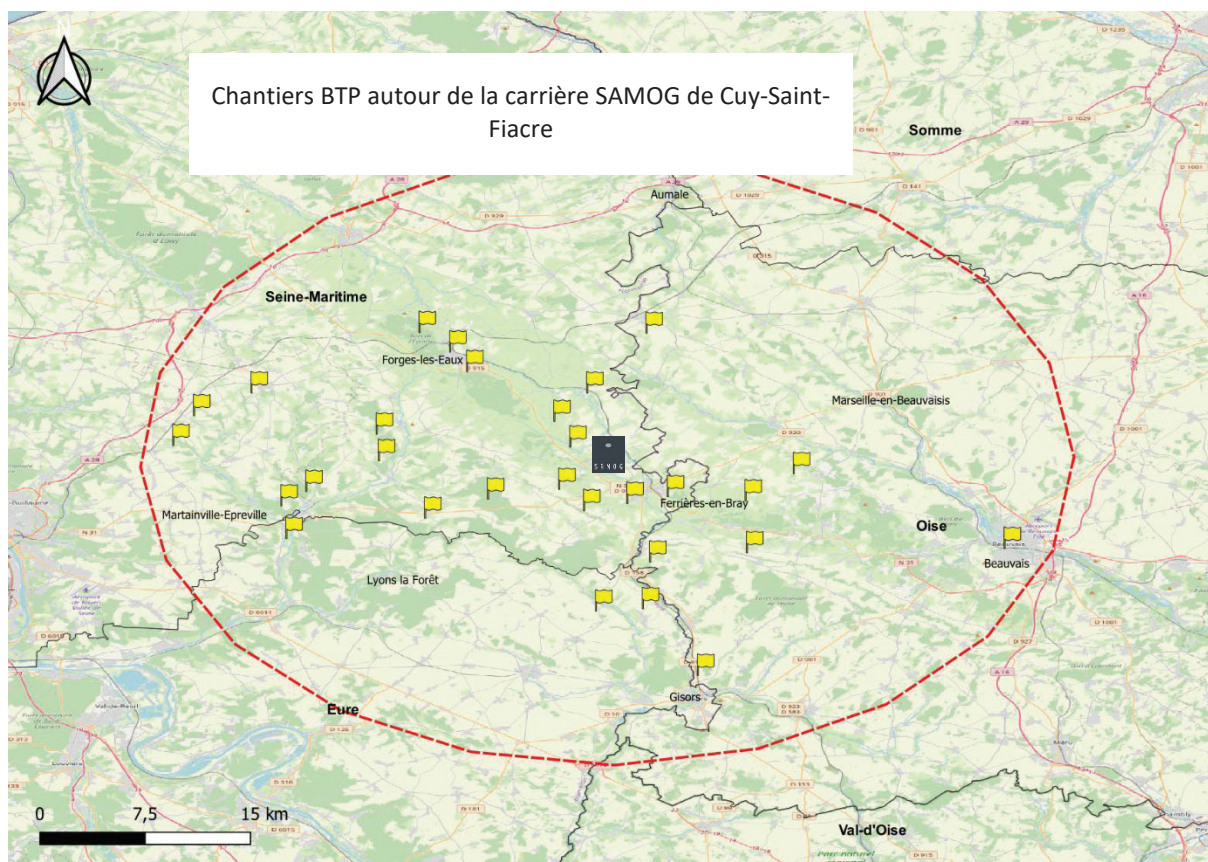
3.3 Géologie

Les matériaux alluvionnaires du Pays de Bray, que ce soient les sables albiens ou sables wealdiens, sont de qualité intéressante pour les chantiers du BTP (construction, couches de roulement...) ainsi que pour les usages en remblai techniques pour les réseaux (lit de pose puis enrobage afin d'éviter les poinçonnements). Afin de participer aux objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets, le site de Cuy-Saint-Fiacre a aussi une plateforme de recyclage. Par retour d'expérience, il apparaît, au vu de l'enclavement du Pays de Bray et de son paysage économique, que les possibilités de remplacement de la totalité de ces sables par des matériaux recyclés est difficile et économiquement non soutenable.

Le sablon est une ressource locale de proximité présente dans le pays de Bray. Le sablon permet de répondre aux besoins des entreprises locales du BTP et aux besoins des collectivités locales.

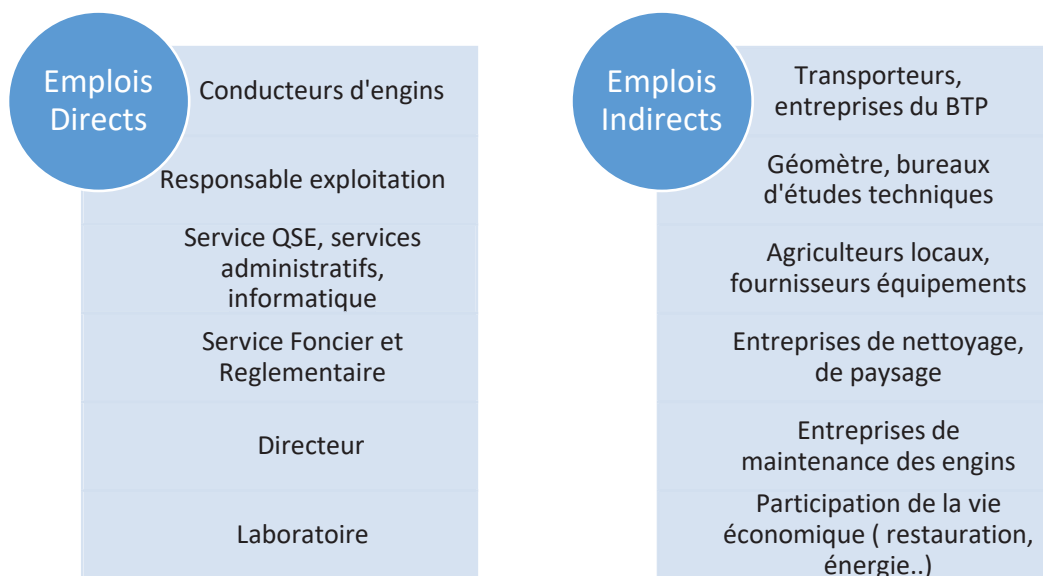
3.4 Développement socio-économique

Le Pays de Bray se caractérise par une importante activité agricole. Les plus grands établissements industriels sont concentrés dans l'automobile et l'agro-alimentaire. On distingue trois principales communes : Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray. Le développement de l'autoroute A28, ainsi que la proximité des lignes SNCF, ont attiré des populations qui n'hésitent plus à habiter loin des grandes métropoles (Rouen notamment). Les capacités d'accueil restent assez faibles et le regain de l'attractivité dû aux infrastructures ferrées et autoroutières entraîne des besoins en matériaux.



L'approvisionnement de sablons est utilisé pour le développement du Pays de Bray, territoire enclavé en Seine-Maritime. La carrière SAMOG est la seule en activité sur ce secteur. Le projet d'extension permettra de maintenir la fourniture d'un matériau utile et local mais aussi de maintenir un site d'accueil de matériaux inertes des chantiers du BTP locaux, besoin identifié par le PRPGD. De plus, cela permettrait de pérenniser des emplois directs et indirects (Cf. illustration page suivante).

Les différents emplois d'une carrière



Conclusion :

Le projet d'extension permettra :

- La valorisation d'un matériau présent dans le Pays de Bray, indispensable à l'aménagement et au développement socio-économique du territoire,
- Le recyclage de matériaux inertes valorisables,
- Un réaménagement en lien avec l'identité locale,
- Un approvisionnement local des matériaux extraits et recyclés.

Les arguments du projet d'extension dans le contexte local

